



Ordonnance de télécom CRTC 2023-136

Version PDF

Ottawa, le 11 mai 2023

Rogers Communications Canada Inc. – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Rogers Communications Canada Inc.	AMT 76 Tarif des services d’accès – Interconnexion avec les fournisseurs de services interurbains à Coldwater (Ontario)	24 janvier 2023	11 mai 2023

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire

Secrétaire général